«Réforme des retraites - Jean-Marie Vanlerenberghe : Une réforme insuffisante, sans vision à long terme, et qui créé de nouvelles dépenses»

18/09/2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme des retraites - Jean-Marie Vanlerenberghe : Une réforme insuffisante, sans vision à long terme, et qui créé de nouvelles dépenses

Déclaration de Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur UDI-UC du Pas-de-Calais, suite à la présentation en Conseil des ministres du projet de loi sur l'avenir des retraites.

« La réforme des retraites à la sauce hollandaise est habile car elle règle apparemment le déficit comptable prévu pour 2020. Mais elle crée des dépenses nouvelles que le contribuable français paiera au final par une augmentation des impôts (TVA ou CSG ?). Elle ne réduit pas les déficits des régimes spéciaux et surtout n'apporte guère de mesures d'équité entre tous les régimes (il en demeure 35).

Par exemple, la mise en place du compte pénibilité, telle que présentée par le Gouvernement, va coûter 500 millions d'euros en 2020 puis 2 milliards en 2030. Ce sont les entreprises qui paieront, mais le gouvernement a promis de compenser ces cotisations supplémentaires par une réduction progressive des cotisations des employeurs pour la maladie et la famille.

Pour ne pas déplaire aux syndicats et aux alliés du PS, le gouvernement refuse toute vision à long terme. **Le groupe UDI-UC réclame la "réflexion nationale" pour une réforme systémique qui était prévue par l'article 16 de la loi de 2010 afin d'aboutir à** un système de retraite par répartition plus juste et plus équitable, le même pour tous, c'est-à-dire la retraite par points.

Cette réforme apparaît donc insuffisante au regard des mesures d'âge et avec des hypothèses de croissance et de chômage trop optimistes pour assurer durablement l'équilibre financier. **La France devra revoir sa copie avant 2020**. »

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC